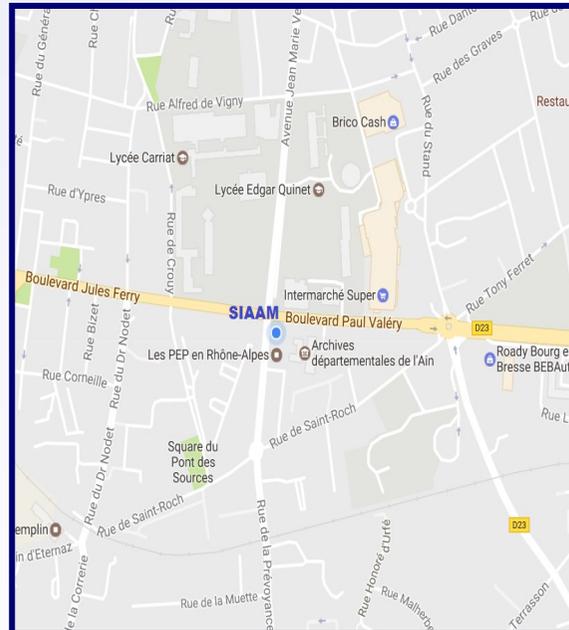


Composition de l'Équipe

- 1 Directeur
- 1 Manager de Service
- 1 Cadre de gestion
- 1 Assistant administratif
- 1 Médecin ophtalmologiste
- 1 Orthoptiste
- 1 Psychologue
- 1 Psychomotricien
- 1 Éducateur spécialisé
- 1 Assistant social
- 3 Enseignants spécialisés option déficience visuelle



 Siaam



De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Du Lundi au Vendredi

Pour se rendre au SIAAM

- ◇ Ligne de bus N°1 OYARDS—VERLAINE
- ◇ Ligne de bus N°2 NORELAN—AINTEREXPO
- ⇒ Arrêt PLEIN SOLEIL


La solidarité en action

 Siaam



SIAAM 01

Service pour l'Inclusion et
l'Autonomie des Aveugles et
Malvoyants de l'Ain

Maison de l'Éducation
7 Avenue Jean Marie Verne
01000 BOURG EN BRESSE



04.74.22.85.98



siaam01@lespep01.org



<https://www.facebook.com/lespep01>



Présentation

Le SIAAM01 est un service à vocation départementale, il s'inscrit dans un projet régional (le réseau « SARADV*») porté par l'Union Régionale des PEP en Rhône Alpes.

Le SIAAM 01 est composé de 2 services:

⇒ **Le SAFEP (0 à 3 ans)** : Service d'Accompagnement Familial d'Education Précoce pour 4 places.

⇒ **Le SAAAS (3 à 20 ans)** : Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire pour 26 places.

L'intérêt de ce service réside dans son travail d'accompagnement de proximité et dans sa réactivité. Il favorise le libre choix des familles entre l'inclusion scolaire en milieu ordinaire et l'établissement adapté.

* Soins d'Accompagnement Rhône-Alpes des Déficients Visuels.

Le Public

Enfants et adolescents de 0 à 20 ans, présentant une déficience visuelle avec ou sans trouble associé.

⇒ Nombre de places : **30 places**

Modalités d'Admission

Suite à la notification de la Maison Départementale de Personnes Handicapées (MDPH), la situation est étudiée par la commission d'admission composée du médecin, de la directrice et du psychologue du service qui décide de l'admission.

Financement

Il est assuré par les caisses d'assurance maladie, le service étant autorisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Rhône-Alpes.

Un travail de Partenariat

- L'Education nationale
- Le CTRDV (Centre Technique régional pour la Déficience Visuelle) à Villeurbanne
- Le CAMSP DV (Centre d'Adaptation Médico-Social Précoce pour la Déficience Visuelle) à Villeurbanne.
- Les médecins ophtalmologistes et rééducateurs libéraux
- Autres structures de soins.

Les Principales Missions du service

Permettre à l'enfant ou à l'adolescent aveugle ou malvoyant de :

- ⇒ Bénéficier des mesures de compensation du handicap visuel.
- ⇒ Acquérir un maximum d'autonomie dans sa vie quotidienne et s'intégrer dans la société.
- ⇒ Etre scolarisé aussi longtemps qu'il est possible près de son domicile, en milieu ordinaire, de la maternelle à l'université ou dans les voies de la formation professionnelle.
- ⇒ De développer son potentiel et vivre mieux avec son handicap.

